

Étaient présents : BOUYALA R. – ROUAT P. – BRIL N. – FRANCO L. – FOURESTIER D. – COLIN C. – ALLEL A. – CLAUSSON C. – FERRERES R. – SARNIGUET C. – CARON D. – OLLIER B. – MALAFOSSE A. – JALICOT L. – ASTRUC J. – SICARD M. – GAL C. .

Absents excusés : MAURRAS F. – DENOYELLE B.

Absents : /

Deux procurations sont régulièrement enregistrées :

- M. Fabrice MAURRAS à M. Damien FOURESTIER
- Mme Bernadette DENOYELLE à Mme Patricia ROUAT

Mme Cathy COLIN est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire adresse un message de soutien aux viticulteurs et agriculteurs dont les cultures ont été ravagées par le gel la semaine dernière. Une rencontre est prévue avec eux prochainement, pour leur apporter une aide, conjointement avec les services de la CAHM, la Région et la Chambre d'Agriculture.

❖ M. le Maire accueille M. Laurent JALICOT, nouveau conseiller municipal et lui donne lecture de la Charte de l'Élu local.

Compte tenu des contraintes professionnelles de Nicolas BRIL qui doit quitter la séance à 20 heures au plus tard, M. le Maire propose de modifier légèrement l'ordre d'examen des questions inscrites à l'ordre du jour. Ainsi, les délibérations seront déroulées selon l'ordre des points suivant : n° 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 12 – 14 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 13 – 15.

Pas d'objection sur la modification de l'ordre d'examen des questions de l'ordre du jour

❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2021

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

1. Compte de gestion 2020

Rapporteur : Thierry MILAN, Trésorier

M. le Maire demande au conseil d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2020, présenté par le trésorier d'Agde et conforme au compte administratif.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (3 abstentions Mme ASTRUC, M. SICARD, M. GAL)

2. Compte administratif 2020

Rapporteuse : Caroline SARNIGUET

Le compte administratif est l'état des dépenses et des recettes réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre d'un exercice comptable.

Mme Caroline SARNIGUET, rapporteuse, demande au Conseil d'approuver le compte administratif 2020.

Fonctionnement

Réalisations 2020 + report 129.224,19 €

Investissement

Réalisations 2020 + report 306.990,79 €

Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (3 abstentions Mme ASTRUC, M. SICARD, M. GAL)

3. Affectation du résultat 2020

Rapporteur : Rémi BOUYALA

M. le Maire propose d'affecter le montant du résultat de clôture du compte administratif 2020 d'un montant de 129.224,19 au compte R 002 « Report en fonctionnement ».

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (2 abstentions de Mme ASTRUC, M. SICARD)

4. Contributions directes 2021

Rapporteur : Rémi BOUYALA

Les taux de fiscalité directe sont maintenus (inchangés depuis 2011) :

- Taxe d'habitation	12,80 %
- Taxe sur le foncier bâti	17,80 %
- Taxe sur le foncier non bâti	75,05 %

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5. Budget primitif 2021

Rapporteur : Rémi BOUYALA

Le budget primitif 2021 est voté par nature, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Le montant total du budget proposé s'élève à :

Fonctionnement

Recettes	1 414 062,50 €
Dépenses	1 414 062,50 €

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ pour les dépenses de fonctionnement

(1 voix contre Mme ASTRUC, sur les chapitres 011 – 012 et 65)

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ pour les recettes de fonctionnement

Investissement

Recettes	2 540 646,00 €
Dépenses	2 540 646,00 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ pour les dépenses d'investissement

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ pour les recettes d'investissement

12. DETR 2021 : demande d'aide vidéo protection entrées de village

Rapporteur : Nicolas BRIL

Le Conseil approuve l'opération pour la mise en place d'un système de vidéosurveillance passif en entrée et sortie de village et sollicite la subvention la plus large possible dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (3 abstentions Mme ASTRUC, M. SICARD, M. GAL)

14. Observatoire Intercommunal de la Délinquance : signature de la convention de cartographie et d'analyse de la délinquance

Rapporteur : Nicolas BRIL

La commune de Lézignan-la-Cèbe a rejoint le CISPDR. L'échange d'informations entre les différents partenaires de la sécurité et de la prévention est devenu essentiel afin de répondre aux attentes de la population et définir les objectifs à atteindre afin d'organiser l'intervention coordonnée des partenaires mobilisés.

Depuis, le dispositif s'est développé et consolidé avec la mise en place de nouveaux outils contribuant à la coproduction de sécurité et de tranquillité publiques.

Un des axes de cette stratégie prévoit la création d'un Observatoire Intercommunal de la Tranquillité Publique (OITP) rattaché au CISPDR. Ce dispositif est doté d'un logiciel métier permettant la collecte, la centralisation, l'analyse et la cartographie des incidents relevés sur le territoire intercommunal, cela afin de constituer une aide à la prise de décision et un appui au management de l'action préventive et sécuritaire.

La commune de Lézignan-la-Cèbe souhaite intégrer ce dispositif.

Afin de sécuriser la transmission de ces données, une convention de cartographie et d'analyse statistique doit être établie entre la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, le Centre Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation et la commune de Lézignan-la-Cèbe.

Le Conseil autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (3 abstentions Mme ASTRUC, M. SICARD, M. GAL)

M. Nicolas BRIL quitte la séance à 20 h 20 et donne procuration à M. Romain FERRERES.

6. Subventions aux associations 2021

Rapporteur : Romain FERRERES

Les subventions aux associations proposées pour 2020 seront versées après réception des bilans moraux et financiers fournis par les associations.

Les Amis de l'Ecole	1.000 €
Les Amis d'Alonzo	250 €
Création d'Arts Plastiques	350 €
Les Chasseurs réunis	500 €
Bel Age Lézignanais	800 €
Entente Sportive Cœur d'Hérault (ESC 34)	4.500 €
FNACA	350 €
Foyer rural	700 €
Gym à Lèze	550 €
Gymnastique Féminine	550 €
Ligue contre le cancer	350 €
La Cèba - Pétanque	700 €
Les producteurs d'oignons	1.000 €
Société d'Animation Lézignanaise	400 €
Les Restos du Cœur	1.500 €
UNAPEI Pézenas	350 €
La Cèbe Totémique	700 €

Le Conseil valide également le principe d'une provision de 1 000 € pour l'organisation d'événements ou pour toute nouvelle association créée. Ces attributions feront l'objet d'un vote en conseil municipal.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7. Remplacement de membres des commissions thématiques

Rapporteur : Rémi BOUYALA

Suite à la démission de M. Alain MAISONNEUVE et à la demande de certains conseillers municipaux, il convient d'élire de nouveaux membres en remplacement.

A L'UNANIMITÉ, le Conseil opte pour le scrutin public

➤ **SIVOM du Pays de Pézenas**

Candidat : L. JALICOT

ÉLU A L'UNANIMITÉ

➤ **Hérault Energies**

Candidat : F. MAURRAS

ÉLU A L'UNANIMITÉ

➤ **Commission n° 1 : URBANISME – TRAVAUX**

Candidat F. MAURRAS

➤ **Commission n° 2 : FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE**

Candidate B. OLLIER

➤ **Commission n° 3 : AFFAIRES SCOLAIRES – ACTIVITES JEUNESSE**

Candidat D. CARON

➤ **Commission n° 4 : CADRE DE VIE**

Candidat L. JALICOT

➤ **Commission n° 5 : VIVRE ENSEMBLE**

Candidate L. FRANCO

Tous les membres de ces commissions sont ELUS à L'UNANIMITÉ

➤ **CCAS**

Candidate P. ROUAT

ÉLUE A L'UNANIMITÉ

8. Création d'une nouvelle commission thématique

Rapporteur : Rémi BOUYALA

Conformément à l'article L2121-22 du CGCT M. le Maire propose au Conseil Municipal de constituer une 6^{ème} commission thématique et d'en élire les membres.

A L'UNANIMITÉ, le Conseil opte pour le scrutin public

➤ **Commission n° 6 : COMMISSION DE GESTION ET DE SUIVI DES LOGEMENTS COMMUNAUX (chargée de l'attribution des logements communaux de la commune et du suivi des locataires et des loyers)**

Candidats (le groupe minoritaire ne présente pas de candidat) :

- Patricia ROUAT
- Béatrice OLLIER
- Romain FERRERES

ÉLUS A L'UNANIMITÉ

9. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Rémi BOUYALA

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs à la pérennisation de l'emploi d'agent d'accueil chargé de l'agence postale communale, M. le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet 20/35^{ème}.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (1 abstention M. GAL, 2 voix contre Mme ASTRUC, M. SICARD)

10. Délégation de pouvoir au maire : signature d'une promesse de bail

Rapporteur : Rémi BOUYALA

Dans le cadre du programme de transition énergétique et les objectifs de puissance installée révisés à la hausse pour le photovoltaïque en France, la Commune souhaite favoriser le développement des énergies renouvelables. En collaboration avec la société Neoen, des parcelles ont été identifiées en vue de développer un parc photovoltaïque au sol sur l'ancienne carrière de basalte au lieu-dit Le Causse.

L'assemblée approuve l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur une surface maximale pour les panneaux solaires d'environ 15 hectares (avec une tolérance de 10% en plus ou en moins) et autorise M. le Maire à signer tout document afférent au projet.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (3 abstentions Mme ASTRUC, M. SICARD, M. GAL)

A 20 h 50, M. Fabrice MAURRAS intègre la séance et M. Damien FOURESTIER rend la procuration qui lui avait été donnée.

11. Plan Local d'Urbanisme : projet de modification n° 2

Rapporteur : Rémi BOUYALA

Dans la continuité de la délibération précédente, une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est rendue nécessaire pour mettre en compatibilité le PLU avec le projet de centrale photovoltaïque.

Cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision, ni dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun.

Le Conseil autorise M. le Maire à prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification simplifiée du PLU pour permettre la mise en compatibilité du PLU avec le parc photovoltaïque.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (3 abstentions Mme ASTRUC, M. SICARD, M. GAL)

13. DETR 2021 : demande d'aide Aménagement RD 609 – Avenue Wladimir d'Ormesson – Phase II

Rapporteur : Rémi BOUYALA

Le Conseil approuve l'opération qui viendra terminer les travaux de requalification effectués en 2020 sur cette avenue et sollicite la subvention la plus large possible dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

15. Questions diverses

→ Information lutte contre les nuisibles : la commune va démarrer une campagne de lutte contre les pigeons. Il est rappelé qu'il est interdit de nourrir les pigeons.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question soulevée, M. le Maire lève la séance à 21 h 05.

Fait à Lézignan-la-Cèbe, le 19 avril 2021